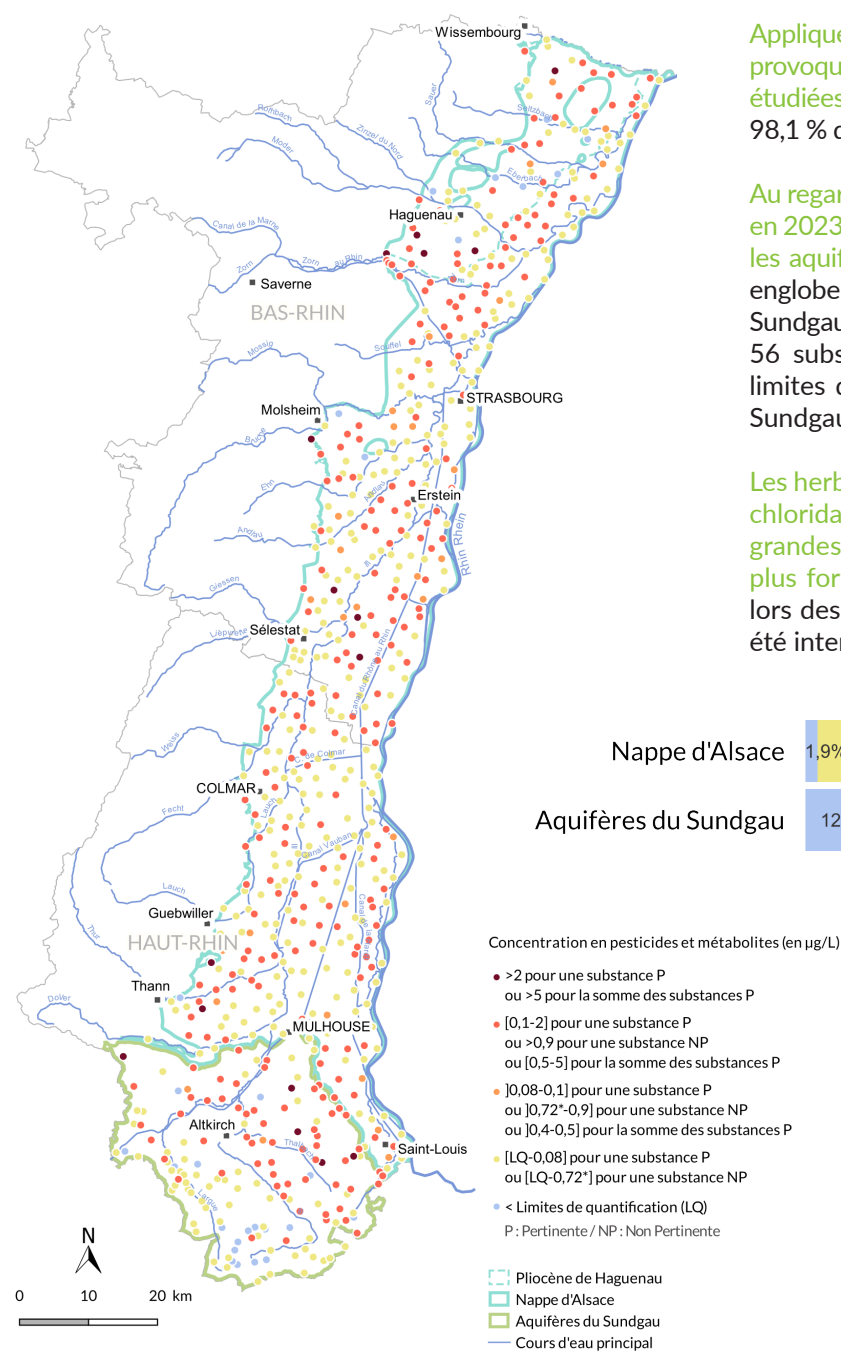


ÉTAT DES LIEUX

Appliqués sur de grandes surfaces agricoles, les pesticides provoquent une contamination généralisée des masses d'eau étudiées. La présence d'au moins un composé est détectée sur 98,1 % des points de mesures de la nappe d'Alsace.

Au regard des limites de potabilité, les taux de points dégradés en 2023 sont élevés : 39,9 % en nappe d'Alsace et 42,9 % pour les aquifères du Sundgau. La répartition des points dégradés englobe la majeure partie de la nappe phréatique. Pour le Sundgau, la partie nord-ouest de l'aquifère est la plus dégradée. 56 substances présentent au moins un dépassement des limites de qualité (0,1 ou 0,9 µg/L), 25 substances pour le Sundgau.

Les herbicides et leurs métabolites (atrazine, S-métolachlore, chloridazone) utilisés anciennement ou actuellement sur les grandes cultures (maïs, céréales, betterave) constituent la plus forte menace pour la qualité de l'eau. Encore autorisé lors des campagnes de mesures (2023), le S-métolachlore a été interdit en juillet 2024.



Nappe d'Alsace	1,9%	52,7%	5,5%	37,8%	2,1%
Aquifères du Sundgau	12,9%	42,9%	1,4%	39,5%	3,4%

176 pesticides (132 substances actives et 44 métabolites) ont été recherchés sur 671 points de mesures : 524 pour la nappe d'Alsace et 147 pour les aquifères du Sundgau. Limite de qualité eau potable : 0,1 µg/L pour chaque substance individuelle (0,9 µg/L pour les métabolites non pertinents) ou 0,5 µg/L pour la somme des substances pertinentes

ÉVOLUTION

Nappe d'Alsace	2016	1,4%	36,3%	4,1%	56,2%	2,1%
	2023	2,1%	53,4%	4,8%	37,7%	2,1%
Aquifères du Sundgau	2016	10,4%	31,3%		58,3%	
	2023	10,4%	31,3%		50,0%	8,3%

Entre 2016 et 2023, une amélioration de la qualité de la nappe d'Alsace est constatée, avec une diminution de 18,5% du nombre de points dépassant la limite de qualité pour l'eau potable.

Le nombre de points dégradés n'évolue pas entre 2016 et 2023 dans les aquifères du Sundgau (stable à 58,3%) mais la situation se détériore localement : 8,3% des points dépassent la limite de qualité pour l'eau brute.

Des résultats très encourageants sont observés suite aux actions engagées à l'initiative de la Région Grand-Est, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Chambre d'Agriculture, grâce à la « Convention de partenariat 2018-2022 ». Pour maintenir la dynamique engagée, une nouvelle convention a été signée en décembre 2023, SENS 2027 : Solutions EAU Nappes d'Alsace et Sundgau 2027.